

Mairie de CORBEILLES en Gâtinais

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2015

L'an 2015, le 8 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de M. GARDIA Georges, Maire

Présents : M. GARDIA Georges, Maire, M. GUET Francis, Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, Mme SOUDAY Martine, M. HORNEZ Jean-Paul, M. CANELA Maxime, M. CONSTANT Daniel, M. LEBOEUF Jean-Pierre, Mme VOGEL Florence, Mme MARTIN Isabelle, Mme LANCELOT Corinne, M. FRANCART Sébastien, Mme MAISON Sophie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARBER Catherine à Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline

Excusé(s) : Mme VIÑAS Maria Del Pilar

M. FRANCART Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Les comptes rendus des séances du 16 avril et du 6 mai 2015 sont approuvés à l'unanimité des présents (Mme VIÑAS excusée pour son absence, par courriel reçu le 8 juin 2015 à 19 H 21, indique en ces termes : « je suis d'accord pour celui du 6 mai, mais pas pour celui du 16 avril, car sa réception est très tardive et lors de mon intervention dans les affaires diverses, il y a quelques phrases du dialogue avec l'Elu Mr. Hornez, qui n'apparaissent pas écrites »)

M. GARDIA donne lecture du courrier de M. ALBERTINI Jean-Jacques joint au mail de Mme VIÑAS, concernant son courrier du 9 mars 2015.

Suite à la démission de M. Jean-Claude PYAT, il est procédé à l'installation de M. Francis GUET en qualité de conseiller municipal (Conformément à l'article L 270 du Code Electoral)

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122.22 du Code Général, et après avoir consulté les adjoints, il a été décidé de ne pas exercer le **Droit de Préemption Urbain** dont est titulaire la commune pour la Déclaration d'Intention d'Aliéner suivante :

☞ Parcelle YA 149 – sise 17 bis rue du Bourg Neuf – Zone UA – d'une superficie de 1.036 m² - Non bâti – Propriété des consorts GUET

Signature marché de maîtrise d'œuvre LANCEREAU-MEYNIEL pour la construction de la Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées (MARPA)

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du jury de concours lors de sa réunion du 30 janvier 2015, qui a examiné les 3 projets des architectes admis à concourir et a retenu le projet du Cabinet LANCEREAU-MEYNIEL,

M. le Maire informe qu'après négociation, le Cabinet LANCEREAU-MEYNIEL a accepté d'abaisser son taux de rémunération sur le montant estimatif des travaux (2.090.000 € HT) de 12,9 % à 12,56 %, soit un forfait de rémunération de 262.504,00 € HT – 315.004,80 € TTC (TVA 20 %).

M. le Maire sollicite l'autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet LANCEREAU-MEYNIEL dont le siège social est situé 39 rue Jean Alexandre – 86000 POITIERS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet LANCEREAU-MEYNIEL pour la construction de la MARPA, dont le forfait de rémunération est fixé à **262.504,00 € HT – 315.004,80 € TTC.**

DIT que les crédits sont ouverts au budget communal – section d'Investissement – chapitre 23 – article 2313.

CHARGE M. le Maire des démarches administratives pour la bonne marche du dossier.

Délibération votée à l'**unanimité**.

Mme BESSE-DESMOULIERES demande si la situation géographique entre en ligne de compte dans les critères d'attribution ?

M. GARDIA rappelle que sur les 61 postulants, le jury en a retenu 3 admis à présenter un projet. Les 3 projets ont été présentés au jury de façon anonyme et donc le critère de localisation du cabinet n'entrait pas dans la sélection. Le cabinet LANCEREAU-MEYNIEL est celui qui avait réalisé le plus de M.A.R.P.A. Leur projet a été retenu à l'unanimité des 4 élus et des 2 architectes composant le jury. La liaison douce est comprise dans le projet. Nous avons négocié avec le lauréat car il y avait un problème de performance énergétique.

À la demande de plusieurs élus, M. GARDIA présente les plans des 3 projets. Il signale que l'instruction du permis est de 6 mois et la construction environ un an. Les M.A.R.P.A accueillent des personnes valides et autonomes.

Signature convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec l'Agglomération Montargis Et rives du Loing (AME)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales puis celle de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement (ALUR) ;

Vu la délibération n° 15-74 du Conseil communautaire de l'AME portant création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme en date du 30 mars 2015 ;

CONSIDERANT que face au retrait de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), l'AME propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire, ainsi qu'aux communes des deux intercommunalités CC4V (Communauté de Communes des 4 Vallées) et CCCR (Communauté de Communes de Château Renard) adhérentes à la convention en mettant en place un service commun mutualisé ; Il s'agit des communes de :

Amilly, Cepoy, Château-Renard, Chevannes, Chevillon sur Huillard, Chevy sous le Bignon, Chuelles, Conflans sur Loing, Corbeilles, Corquilleroy, Dordives, Douchy, Ferrieres en Gâtinais, Fontenay sur Loing, Gondreville la Franche, Griselles, Gy les Nonains, la Selle en Hermoy, le Bignon Mirabeau, Lombreuil, Melleroy, Montargis, Montcorbon, Mormant sur Vernisson, Nargis, Pannes, Paucourt, Prefontaines, Rozoy le Vieil, Saint Germain des Prés, Saint Maurice sur Fessard, Sceaux du Gâtinais, Solterre, Triguères, Villemandeur, Vimory

CONSIDERANT que la convention a pour objet de fixer les modalités organisationnelles administratives, juridiques, techniques et financières relatives à la création et à la mise en œuvre du service commun d’instruction des autorisations d’urbanisme et à son utilisation par les commune et les établissements publics adhérents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE à compter du 1^{er} juillet 2015 le projet de convention qui fixe les modalités organisationnelles administratives, juridiques, techniques et financières relatives à la création et à la mise en œuvre du service commun d’instruction des autorisations d’urbanisme et notamment les modalités de paiement des prestations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention à intervenir avec l’Agglomération Montargoise Et rives du Loing, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier pour permettre la mise en œuvre du service commun d’instruction des autorisations d’urbanisme.

PRECISE qu’en application de la présente convention, le maire délègue sa signature au chef de service instructeur.

DIT que cette délégation de signature ne peut concerner que les actes d’instruction et non les actes portant décision. Un arrêté de délégation de signature précisant les modalités d’application est joint à la présente convention. Le maire est destinataire des copies des lettres et actes de procédure signée en son nom par délégation.

CHARGE Monsieur le Maire de l’exécution de la présente délibération, qui sera transmise au Contrôle de Légalité, au Receveur Municipal, au Président de l’Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

Délibération votée à l’unanimité.

M. GARDIA précise que les tarifs sont de 160 € pour les permis de construire et les permis d’aménager et 80 € pour les déclarations préalables simples, les permis de démolir et les certificats d’urbanismes (CUB).

Signature avenant N° 2 à la « convention de rétablissement des communications sur le territoire de la commune de Corbeilles » avec la société ARCOUR – Remise aux communes de Corbeilles et de Courtempierre du pont sur le Petit Fusain (en prolongement du Chemin d’Exploitation N° 111 sur Courtempierre et de la Voie Communale N° 5 sur Corbeilles)

VU la convention de rétablissement des voies communales, chemins ruraux et voies secondaires en date du 4 août 2006,

VU l’avenant N° 1 à cette convention, en date du 22 juillet 2009,

Considérant que par la suite des aménagements complémentaires ont été jugés nécessaires, et notamment la construction d’un ouvrage de franchissement du Petit Fusain à usage agricole dans le prolongement de la liaison au du chemin d’exploitation N° 111 situé sur la commune de Corbeilles et de la voie vicinale N° 5 située sur la commune de Courtempierre,

Considérant que les travaux de construction du pont sont achevés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la remise de l'ouvrage à la commune de Corbeilles par la Sté ARCOUR (à titre gracieux), après signature du procès-verbal de remise de l'ouvrage par les 3 parties concernées, pour la partie de l'ouvrage situé sur le territoire de Corbeilles,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention de rétablissement des communications suite à la construction de l'A19 par la société ARCOUR, prévoyant que la commune de Corbeilles est propriétaire de l'ouvrage d'art jusqu'à la limite communale avec la commune de Courtempierre, située dans l'axe du Petit Fusain.

S'ENGAGE à assurer la gestion et l'entretien de l'ouvrage d'art, de la voirie portée et des accessoires sur la partie dont la commune devient propriétaire.

Délibération votée à l'**unanimité**.

M. HORNEZ signale que les angles cassés des margelles laissent apparaître du ferrailage. Avant de signer la rétrocession, il conviendra qu'ARCOUR procède à la remise en état. Nous serons propriétaire du pont pour moitié avec la commune de Courtempierre.

Travaux d'aménagement de la rue des Écoles / rue du Puits de Chiard –
Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide à la voirie
communale pour des aménagements de sécurité (Direction des Routes) et au
Conseiller Départemental du canton de Courtenay au titre du produit des
amendes de police

Considérant le projet de travaux d'aménagement de la voirie et de la chaussée en vue de sécuriser la circulation des piétons d'une part, et notamment des enfants de l'école de Corbeilles (2 rue des Écoles) pour se rendre à la piscine (rue du Puits de Chiard), et des véhicules, d'autre part, par la création d'un rond-point à l'intersection des rues du Puits de Chiard / des Écoles / du Château.

Considérant que la rue du Puits de Chiard et la rue du Château sont sur l'emprise de la Route Départementale N° 31,

Vu l'estimatif des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SOLLICITE du Conseil Général – Direction des Routes, l'octroi d'une subvention pour l'aménagement d'un rond-point sur la RD 31, à l'intersection des rues du Puits de Chiard / des Écoles / du Château,

SOLLICITE auprès du Conseiller Départemental du canton de Courtenay, l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'enveloppe des AMENDES DE POLICE pour les travaux de sécurisation pour les piétons, notamment les enfants de l'école de Corbeilles et les Personnes à Mobilité Réduite, sur le trajet de l'école à la piscine (rue des Écoles et rue du Puits de Chiard).

CHARGE M. le Maire des formalités administratives.

Délibération votée à l'**unanimité**.

M. HORNEZ commente le plan des travaux d'aménagement réalisé par le cabinet ECMO pour le cheminement piéton de l'école à la piscine, avec création de parkings, d'un arrêt pour le car scolaire, pour un montant de 347.000 €.

Demandes de subvention (Secours Populaire : « urgence Népal » et Association du mémorial des loirétains morts en AFN)

Monsieur le Maire fait part des courriers reçus en mairie de demande de subvention :

- Courrier du 20 avril 2015 de l'association du mémorial des loirétains morts en AFN qui sollicite une subvention pour l'édification à Orléans, dans le parc Pasteur, d'un monument en hommage des 144 loirétains morts en Afrique Française du Nord
- Courrier du 28 avril 2015 du Secours Populaire Français sollicitant une subvention pour faire parvenir une aide humanitaire d'urgence pour les victimes du séisme au Népal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

EMET un avis défavorable à l'octroi de ces deux subventions qui ne présentent pas un intérêt local.

Délibération votée à l'**unanimité**.

Remplacement de M. Jean-Claude PYAT, conseiller démissionnaire, par M. Francis GUET au sein des organismes extérieurs et des commissions communales

VU notre délibération N° 2014.04.24 du 22 avril 2014 portant désignation des délégués dans les organismes extérieurs,

VU notre délibération N° 2014.04.22 du 22 avril 2014 fixant la composition des commissions communales,

VU la démission de M. Jean-Claude PYAT, conseiller municipal, reçue en mairie le 3 juin 2015,

VU l'article 270 du Code Électoral,

Considérant que M. Francis GUET est le candidat suivant de la liste "Expérience et Renouveau pour Corbeilles", et devient donc conseiller municipal dès la démission de M. PYAT,

Considérant que M. Francis GUET a accepté sa nouvelle fonction de conseiller municipal à Corbeilles ; qu'il a été installé dans ses fonctions lors du présent conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE M. Francis GUET en qualité de membre suppléant au sein du *Syndicat Intercommunal des Eaux de Corbeilles/Bordeaux/Lorey* et en qualité de *Délégué à la Prévention Routière*.

PREND ACTE que M. Francis GUET sera membre au sein des Commissions communales suivantes :

- Commission "**TRAVAUX - URBANISME - VOIRIE – ENVIRONNEMENT** "
- Commission "**COMMUNICATION**"
- Commission "**ANIMATION - CULTURE - SPORTS - ASSOCIATIONS**"

CHARGE M. le Maire d'informer les organismes de cette nomination.

AFFAIRES DIVERSES

M. GARDIA donne lecture :

- du courrier du Conseil Général informant qu'il procèdera du 8 au 30 juin à des travaux de réfection de la RD 841 avec fermeture de la voirie des carrefours de la RD841/RD31 (sur Corbeilles) au RD841/RD38 (sur Gondreville)

- des remerciements de M.Mme VIOLAS Lucien pour le prix de fleurissement

Informe que la commune de Corbeilles a remporté le premier prix au concours des alvéoles du Salon d'Art Floral à Montargis. Cette création est l'œuvre d'Elise DOUSSET, employée au service technique, avec la participation des agents du service, à qui nous adressons nos félicitations et nos remerciements. Cette œuvre, sur le thème « du verre et de la pierre » sera installée au carrefour du blason.

Mme BESSE-DESMOULIERES

- Informe que les massifs de fleurs de la mairie ont été agrémentés par des objets peints par les enfants qui sont inscrits aux T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) Les services techniques ont aussi apporté leurs concours en réalisant la découpe de ces objets.
- La remise des prix aux élèves aura lieu le mardi 30 juin dans les classes de l'école.
- Fait part de leur rendez-vous au Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, afin d'évoquer la possibilité ou non d'une mise à disposition d'un médecin de l'hôpital, en raison de l'arrêt d'exercer fin juin de l'un de nos médecins. Il est précisé que cette demande ne pourra être officialisée qu'avec l'accord du médecin traitant continuant à exercer à Corbeilles. Pour information, elle indique que ce dispositif a été mis en place à Dordives. **M. GARDIA** ajoute qu'à compter du 1^{er} juillet nous devrions avoir un ambulancier dans les locaux occupés précédemment par la Caisse d'Épargne.
- Signale que le tract anonyme évoqué lors du Conseil Municipal du 16 avril a été adressé à la mairie de Fontenay-sur-Loing.

M. HORNEZ

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

1) Rapport annuel 2014 du délégataire « La Lyonnaise des Eaux » :

Les chiffres clés :

- 59 838 ml de réseau de desserte (hors branchements)
- 182 040 m³ est le volume d'eau produit
- 1 188 abonnés (collectivités et particuliers)
- 100 % est le taux de conformité de l'eau produite et distribuée en 2014, conformément à la réglementation en vigueur
- 63,82 % représente le rendement du réseau avec les usages techniques
- 3,03 m³/j/km est l'indice linéaire de perte
- Pour mémoire : 415 branchements plomb ont été renouvelés

2) Dans le cadre du groupement de commande avec les SIAEP (alimentation en eau potable) de

Corbeilles, Bordeaux, Lorcy, de Mignères (Chapelon, Mignères, Mignerette, Moulon, Villevoques), de Sceaux, Courtempière et les Communes de Gondreville et de Treilles, une campagne de mesures avec quantification des fuites s'est déroulée durant la nuit du 21 au 22 avril. La présentation de cette phase 2 est prévue le 25 juin prochain.

Compte tenu du rendement de 63,82 %, notre délégataire, sans attendre la présentation de la phase 2 par le Bureau d'Etude en charge du dossier, engage une campagne d'identification des secteurs présentant des fuites significatives.

Collecteurs des Eaux Usées :

Rapport du diagnostic de 3 réseaux inspectés par vidéo :

- 1) Depuis le lotissement du Pont de l'Arche jusqu'à la rue des Déportés.
- 2) Une partie de la rue des Déportés.
Longueur inspectée (1 et 2) = 461 ml
- 3) Rue du Château sur 88 ml (entre la grille du château et le BAF).

Principales anomalies recensées : joints rompus et pénétrants, flaches, déviations angulaires, effondrements partiels, infiltrations, racines, déboîtements, concrétions, vide visible, décentrage de l'assemblage ...

Notre délégataire préconise de « gagner » ces 3 réseaux. Une réunion de travail est prévue fin de cette semaine.

Logement 1, rue du Château :

- Les travaux de rénovation de la toiture devraient se terminer fin de cette semaine.
- VRD: intervention côté rue du Château (accès +pose portails et portillon).

- Clôture : la pose est à recaler après dessouchage et déplacement du coffret électrique.

Piscine :

- En traversée de voirie, l'alimentation en eau de ville est en cours de réalisation.
- La pose des pré-murs périphériques du sous-sol seront posés à 100 % fin de cette semaine.
- Le terrassement du bâtiment est réalisé à 95 %.
- La grue sera démontée fin juillet.

Rue des Ecoles, rue du Puits de Chiard :

- L'opération d'enfouissement des réseaux aériens devrait débuter début juillet (semaine prochaine, une réunion préparatoire est prévue avec le Conseil Général et la Sté intervenante). Les travaux pourraient commencer début juillet.
- Le rétablissement de l'éclairage public concerne 13 points en tranche ferme pour cette année 2015.

Défense incendie :

- Remplacement du poteau incendie avenue de Bordeaux situé à l'angle de la rue des Déportés par un dispositif enterré sur trottoir. L'actuel PI se trouvant actuellement sur le domaine public. Un couvercle rouge identifiera son emplacement.

La halle :

- La mise en conformité de l'installation électrique est programmée pour la fête de Corbeilles.

Éclairage public

Dans le cadre des travaux sur l'éclairage public, et notamment le remplacement par des LED, nous avons diminué notre consommation de 40 à 45 %, soit une économie de 15 % du global. Toutefois, EDF ayant augmenté ses tarifs de 15 %, nous n'avons donc pas de baisse financière. Nous avons mis en place sur certains secteurs des variations d'intensité et des détecteurs de présence.

Mme SOUDAY fait part des remarques de plusieurs personnes concernant :

- les horaires d'ouverture de la déchetterie verte, de 9 H 00 à 10 H 00, qu'ils trouvent trop tôt.
- la dangerosité sur les carrefours, notamment au niveau du garage Catinot et de la rue des Déportés, pour lesquels les accotements ne sont pas dégagés assez loin pour assurer une bonne visibilité.

M. CANELA :

- Informe que sur les 2 bénévoles de la bibliothèque, une personne s'en va à la fin de l'année et qu'il faut prévoir son remplacement.
- A assisté à une réunion d'information organisée par l'Association des Maires du Loiret sur le rôle des collectivités en matière de logement, social et privé.

Au niveau des logements :

- À la Poste : pose de compteurs individuels d'eau ; pose de 2 chauffe-eau individuels pour les logements ; changement de la chaudière (reprise de celle qui était au 1 rue du Château)
- Au 23bis rue de la Gare : remplacement de la douche et du meuble lavabo ; devis attendu pour le remplacement des menuiseries
- Au 4 rue de la Motte : nous sommes assignés par le locataire pour défaut d'entretien du logement, malgré les 13.000 € de factures de travaux en 2014 et les nombreuses interventions du service technique... !

M. CONSTANT

- Évoque la prise de nouvelles photos pour la couverture du prochain bulletin municipal
- Informe que le banc pour Pampou sera bientôt installé à l'angle de la rue de Pampou et de l'avenue de Bordeaux
- Demande s'il est possible d'éteindre les 7 lampadaires avenue de Montargis dans la partie où il n'y a pas d'habitation ?

- Informe que la prochaine réunion de quartier réunira les hameaux Tilloy – Le Liard – Maison Rouge et Verville

M. LEBOEUF signale un affaissement de la voirie avant le pont, rue de la Motte.

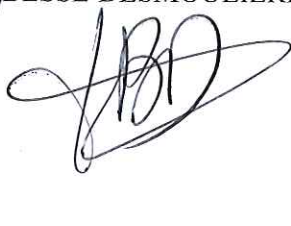
Mme MARTIN indique qu'elle a organisé avec Daniel CONSTANT une fête des voisins de Pampou le 5 juin dernier. Sur 44 personnes du hameau Pampou, 37 étaient présentes. C'est un franc succès. Cela a été très apprécié par tous les participants.

Fin de la séance à 23 H 55

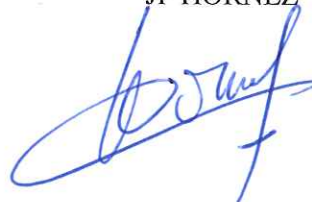
G. GARDIA



J. BESSE-DESMOULIERES



JP HORNEZ



M. SOUDAY



M. GANELA



D. CONSTANT



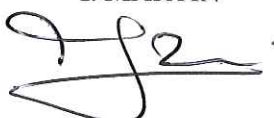
JP LEBOEUF



F. VOGEL



I. MARTIN



C. LANCELOT



S. FRANCAERT



S. MAISON



F. GUET

